

Fiche de procédure

Informations de base		
DEA - Procédure d'acte délégué	2021/2945(DEA)	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
<p>Règles relatives aux cas et aux conditions dans lesquels les produits biologiques et les produits en conversion sont exemptés des contrôles officiels aux postes de contrôle frontaliers, au lieu des contrôles officiels pour ces produits</p> <p>Complétant 2013/0140(COD)</p> <p>Sujet</p> <p>2.80 Coopération et simplification administratives</p> <p>3.10.08 Police sanitaire animale, législation et pharmacie vétérinaire</p> <p>3.10.08.01 Alimentation animale</p> <p>3.10.09 Phytosanitaire, phytopharmacie, agriculture biologique, agro-génétique: généralités</p> <p>3.10.10 Alimentation, législation alimentaire</p> <p>4.60.04.04 Sécurité alimentaire</p>		

Evénements clés			
21/10/2021	Publication du document de base non-législatif	C(2021)06946	Résumé
21/10/2021	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2 mois		
10/11/2021	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
10/11/2021	Annonce en plénière de la saisine des commissions associées		
06/12/2021	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Conseil		
06/01/2022	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		